

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 19 mai 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.3, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 8.1, 8.2, Motion

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h55.

**Étaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU (suppléant de M. Alain PARIS) (à partir du 3.1) **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 2.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 0.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 3.1), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.3), M. Yannick POUJET (à partir du 3.6), Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.1), Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 3.1) **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON (à partir du 3.1) **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 3.1) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Novillars** : Mme Aurore HERNANDEZ (suppléante de M. Philippe BELUCHE) **Osselle-Routelle** : Mme Sylvie THIVET **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 4.2) **Vaire-Arcier** : M. André RUBRECHT **Vaire-le-Petit** : M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 3.1) **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

**Étaient absents :** **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Gueric CHALNOT, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Marie ZEHAF **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **La Vèze** : Mme Catherine CUNET **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux** : M. Patrick CORNE **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Torpes** : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie WANLIN

#### **Procurations de vote :**

**Mandants** : E. ALAUZET (à partir du 3.1), T. BIZE (à partir du 3.1), N. BODIN, P. BONNET, M. DALPHIN (à partir du 2.2), D. DARD, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, J. GROSPERRIN (à partir du 0.3), T. MORTON, D. POISSENOT, A. POULIN, R. REBRAB, K. ROCHDI, M. SEBBAH, R. STAHL, M. ZEHAF, H. TRUDET, JY. PRALON, D. JACQUIN

**Mandataires** : C. THIEBAUT (à partir du 3.1), S. JOLY (à partir du 3.1), M. LOYAT, C. WERTHE, S. PESEUX (à partir du 2.2), C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. WANLIN, L. FAGAUT (à partir du 0.3), P. BONTEMPS, AS. ANDRIANTAVY, F. PRESSE, YM. DAHOUI, D. SCHAUSS, M. OMOURI, C. CAULET, B. FALCINELLA, Y. DELARUE, E. DUMONT, J.L. FOUSSERET

**Délibération n°2016/003196**

**Rapport n°1.1.2 - Convention de partenariat pour l'organisation des « 24h du temps »**

## Convention de partenariat pour l'organisation des « 24h du temps »

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes**

Inscription budgétaire	
BP 2016 « Communication, dont magazine »	Montant prévu au BP 2016 : 550 000 € Montant de l'opération : 20 000 €

### Résumé :

Les « 24h du temps » constituent une manifestation importante et s'appuient sur une caractéristique propre au territoire du Grand Besançon, lui offrant ainsi un outil d'attractivité et de rayonnement supplémentaire.

Cette manifestation portée par la Société française de microtechniques et de chronométrie (SFMC) avait déjà été soutenue lors des éditions précédentes par la Communauté d'Agglomération et le présent rapport propose de formaliser le soutien à l'édition 2016 à travers une convention tripartite précisant les aides apportées à l'association organisatrice par l'agglomération et la Ville de Besançon.

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, Besançon sera le théâtre de la manifestation « Les 24 heures du temps ». Il s'agit là d'une opération événementielle de deux jours, organisée cette année au cours du week-end des 18 et 19 juin. « Les 24 heures du temps » participent à la mise en valeur du savoir-faire local en matière d'horlogerie, contribuent à la programmation des animations de loisirs et divertissement à l'attention des habitants de l'agglomération, et s'inscrit dans une logique d'attractivité et de rayonnement de notre territoire à une échelle nationale.

Créées en 2014, « Les 24 heures du temps » s'appuient sur un programme diversifié d'animations relatives à la thématique du temps et au secteur d'activité de l'horlogerie. La Société française de microtechniques et de chronométrie (SFMC), à l'initiative de cette manifestation, est implantée à Besançon et s'est rapidement appuyée sur l'enthousiasme de France Bleu Besançon, tandis que la Communauté d'agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon se sont rapidement imposées comme des acteurs incontournables de l'organisation de l'évènement.

Concrètement, la manifestation est installée principalement au cœur du Palais Granvelle. La Cour accueille plusieurs exposants, acteurs locaux et nationaux du secteur de l'horlogerie. Il s'agit à la fois d'entreprises qui présentent leurs produits, d'enseignants-chercheurs et d'étudiants partageant leurs connaissances et leurs recherches, d'artistes pour qui la thématique du temps constitue une source d'inspiration... Le Musée du Temps, installé au Palais Granvelle, constitue un partenaire privilégié de l'évènement puisqu'il s'inscrit très naturellement dans la démarche des organisateurs, avec un espace muséal qui intègre les dimensions à la fois historiques, culturelles et scientifiques de la notion du temps.

Du samedi au dimanche, les organisateurs proposaient en 2015 plus d'une cinquantaine d'animations, dont les principales s'articulent autour des émissions de France Bleu Besançon dédiées en continu à l'évènement mais aussi des animations réalisées par les exposants, des visites guidées du Musée du Temps, des conférences sur la notion du temps dans ses différentes dimensions, etc. Cette programmation riche et variée a attiré près de 25 000 visiteurs, dont plus de 4 000 personnes entrées au Musée du Temps.

Par ailleurs, il convient d'apprécier le succès remporté par la manifestation auprès des exposants, acteurs de la filière horlogère locale et dont le nombre a augmenté entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>e</sup> édition. À titre d'exemples, l'édition 2015 a accueilli les opérateurs suivants : ORANGE, Dodane, Philippe Lebru, la manufacture Vuillemin, l'AFPA, Van Brill, ...

Grâce à l'émergence des « 24 heures du temps », le Grand Besançon dispose aujourd'hui d'une manifestation qui semble en capacité à la fois de structurer l'identité du territoire, sa spécificité et sa notoriété, comme d'autres territoires s'appuient sur des manifestations phares portant leur image (Folle journée de Nantes, fête des lumières à Lyon, Eurockéennes à Belfort...). Organisées autour d'une thématique qui s'appuie sur une caractéristique propre au territoire, « Les 24 heures du temps » abordent une problématique dont la dimension universelle ouvre des perspectives de développement qui dépassent la stricte dimension horlogère.

Pour ces différentes raisons, le Grand Besançon souhaite assurer la pérennité de cet évènement et poursuivre la mise en œuvre d'un soutien privilégié à l'organisation de cette manifestation, en coordination étroite avec la Ville de Besançon.

De fait, le Grand Besançon, au cours de l'édition 2015, s'est investi fortement aux côtés de la SFMC à travers les engagements suivants :

- mise à disposition d'espaces publicitaires et d'affichage,
- impression et diffusion des programmes de la manifestation,
- organisation d'un voyage de presse,
- prise en charge des frais de réception liés au repas de clôture de la manifestation.

Le montant total estimé des dépenses valorisées et proposées pour l'édition 2016 s'élèverait à environ 20 000 € pour le Grand Besançon (la Ville de Besançon apportant pour sa part une contribution valorisable à hauteur de 25 000 €, essentiellement en prestations logistiques et de mise à disposition de lieux). Au regard des engagements proposés au nom de la Communauté d'Agglomération, le Grand Besançon a proposé, en accord avec la Ville de Besançon et la Société Française de Microtechniques et Chronométrie, de procéder à l'élaboration et à la signature d'une convention de partenariat.

#### **A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec la Société française de microtechniques et de chronométrie et la Ville de Besançon, engageant le Grand Besançon comme partenaire des « 24h du temps »,**
- **autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93  
Contre : 0  
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 MAI 2016



Contrôle de légalité

**Convention de partenariat  
entre la Société Française de Microtechniques et de Chronométrie, la  
Communauté d'Agglomération de Grand Besançon et la Ville de Besançon**

**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), représentée par son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté du 19 mai 2016

**Et :**

La Ville de Besançon, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du .....

**Et :**

La Société française de microtechniques et de chronométrie (SFMC), représentée par son Président, Monsieur Bernard DULMET, dûment habilité par ..... du .....

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, Besançon sera le théâtre de la manifestation « Les 24h du temps ». Il s'agit d'une opération événementielle de deux jours, organisée cette année au cours du week-end des 18 et 19 juin. « Les 24h du temps » participent à la mise en valeur du savoir-faire local en matière d'horlogerie, contribuent à la programmation d'animations de loisirs et divertissements à l'attention des habitants de l'Agglomération et s'inscrivent dans une logique d'attractivité et de rayonnement du territoire à l'échelle nationale.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

Par la présente convention, la Société Française de Microtechniques et de Chronométrie s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à organiser la manifestation intitulée « Les 24h du temps », qui se déroulera les 18 et 19 juin 2016 dans la commune de Besançon. La Ville de Besançon et de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon apportent leur soutien à l'organisation de cette manifestation.

**Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2016.

**Article 3 - Engagements de la Ville de Besançon**

La Ville de Besançon contribuera à l'organisation de la manifestation citée en objet par un concours qui consistera en :

**1 - Mise à dispositions à titre gratuit de sites et autorisations d'occupation du domaine public :**

- mise à disposition de la Cour du Palais Granvelle,
- mise à disposition de la Salle des Partenaires du Palais Granvelle,
- mise à disposition du Kursaal affecté à la Bourse horlogère,
- autorisation d'occupation de l'espace public pour la promenade Granvelle.

**2 - Mise à disposition de matériels et équipements et d'aide technique à titre gratuit :**

- mise à disposition de 2 conteneurs à déchets,
- mise à disposition de petits objets promotionnels pour les visiteurs,
- nettoyage du site par les services de la Ville,
- réservation de 30 places de stationnement,
- mise à disposition de 40 barrières de police,
- mise à disposition de 15 grilles caddie,
- mise à disposition de 20 tables et 60 chaises,

- mise à disposition d'1 podium roulant de 32 m<sup>2</sup>,
- mise à disposition de 2 armoires électriques,
- mise à disposition de 2 agents d'accueil pour les deux journées.

### 3 - Opérations de communication et de promotion de la manifestation :

- impression à titre gratuit de brochures de type flyers à 8 000 exemplaires,
- impression à titre gratuit de set de tables à 15 000 exemplaires,
- impression à titre gratuit de 300 affiches A3,
- impression à titre gratuit de cartons d'invitation à 500 exemplaires,
- fabrication de deux calicots à titre gratuit,
- prêt et la livraison de plantes vertes pour l'aménagement des espaces,
- mise à disposition à titre gratuit du réseau Decaux Junior,
- mise à disposition à titre gratuit du réseau Decaux Senior.

### **Article 4 - Engagements de la CAGB**

La Communauté d'agglomération du Grand Besançon contribuera à l'organisation de la manifestation citée en objet par un concours qui consistera en :

- l'impression du programme de la manifestation à 110 000 exemplaires, son insertion dans le Grand Besançon magazine (édition de mai-juin 2016) et la distribution dans l'ensemble des boîtes aux lettres du Grand Besançon,
- la mise à disposition d'un réseau d'affichage externe sur les bus Ginko (35 faces de flancs panoramique gauche) du 9 au 16 juin,
- la mise à disposition d'un réseau d'affichage Impact dans les gares de Franche-Comté du 13 au 20 juin,
- la couverture de l'événement dans le webzine « Meilleur temps » et les différents supports de communication (magazine, réseaux sociaux...).

### **Article 5 - Engagements de la SFMC**

La Société française de microtechniques et de chronométrie s'engagera, en contrepartie du soutien apportée par la Ville et la CAGB à :

#### 1 - Opérations de communication :

- intégrer à l'ensemble des supports de communication utilisés, quelques soient les formats (print/web/vidéo) les logotypes de la Ville et de la CAGB,
- valoriser particulièrement le Grand Besançon sur les affiches destinées à être posées dans les espaces mis à disposition par l'agglomération,
- assurer la présence d'un éditorial du Maire-Président dans la brochure de présentation de la manifestation,
- mettre à disposition les supports de communication des collectivités (magazines, brochure touristiques, cartes postales [www.meilleurtemps.fr](http://www.meilleurtemps.fr)...) sur le site de la manifestation.

#### 2 - Pilotage et gouvernance :

- transmettre, avant le 31 août 2016, un état du budget définitif de l'opération comprenant l'ensemble des éléments de comptabilité relatifs à la manifestation ; en version numérique et imprimée,
- transmettre, avant le 31 août 2016, un compte-rendu de la manifestation comprenant l'ensemble des données disponibles en matière d'exposants, de public, d'évaluation des opérations de communication, et des éléments d'appréciation sur la réussite de l'opération et les difficultés rencontrées ; en version numérique et imprimée.

### **Article 6 - Résiliation**

En cas de non-respect pour l'une parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **Article 7 - Litiges**

Tout litige relatif à l'interprétation de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Besançon.

En 3 exemplaires, fait à ....., le .....

Pour la Société Française  
Microtechniques et  
Chronométrie,  
Le Président,

Bernard DULMET

Pour la Ville de Besançon,

Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour le Grand Besançon,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Gabriel BAULIEU